

**Rapport annuel**

**SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY**



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Cabinet GUÉSAC'EAU

**EXERCICE**  
**2019**

Document établi  
le 8 septembre 2020

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE .....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2010 .....	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	11
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2019 .....	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	13
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	17
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>18</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	18
■	ETAT DE LA DETTE .....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	18
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>19</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	19
■	DÉGRÈVEMENT .....	19

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY regroupe les communes de BONNÉTAGE, FOURNET-BLANCHEROCHE, GRAND'COMBE-DES-BOIS, LA CHENALOTTE, LE BARBOUX, LE BÉLIEU, LE BIZOT, LE MÉMONT, LE RUSSEY, LES FINIS, LES FONTENELLES, MONT-DE-LAVAL, NARBIEF, SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY et VILLERS-LE-LAC.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 919 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 novembre 2027.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2017	Application des lois Brotte et Hamon

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations > 6m, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet ou signature	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	ASSOCIATION "EAU CHAU"	1989	50 ans
Convention d'Export Permanent	BOSSE	3/10/2011	20 ans
Autre engagement écrit d'Export Secours	GUYANS-VENNES		
Autre engagement écrit d'Export Secours	MORTEAU	07/02/2014	
Convention d'Export Permanent	NOEL-CERNEUX	29 août 2012	20 ans
Convention d'Export Secours	SIE DES VILLAGES DU PRIEURE	17/12/2013	

Autre convention

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention d'Export Permanent	STEP de Morteau	Rejet des eaux résiduaires de la station de traitement de l'eau du Moulin Bournez sur l'entrée de la station d'épuration de Morteau, appartenant à la Communauté de Communes du Val de Morteau.	1998

## ■ RESSOURCES EN EAU

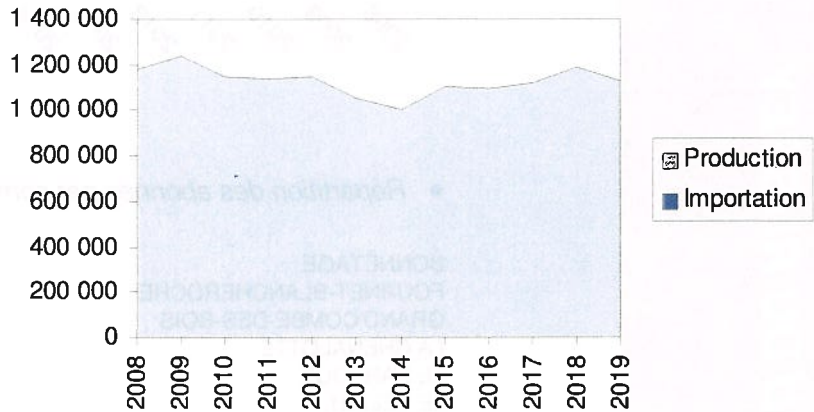
- *Points de prélèvement ( volume sur l'année civile)*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Variation 2018/2019
Ressource : Source du Moulin Bournez	120	194 890	145 842	-25,17 %
Ressource: Puits du Cul de la Lune Prélèvement en nappe souterraine	140	400 026	378 738	-5,32 %
Ressource : Puits Cinquin LES FINS Prélèvement en nappe souterraine	150	617 018	560 565	-9,15 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>1 211 934</b>	<b>1 085 145</b>	<b>-10,46 %</b>

• *Volumes produits (sur période de relève ramenée à 365 jours)*

Ouvrage	Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Production 2018 [m <sup>3</sup> ]	Production 2019 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2018/2019
Traitement station Moulin Bournez Filtration lente	4 500	1 193 308	1 132 167	-5,12 %
<b>Total produit [m<sup>3</sup>]</b>		<b>1 193 308</b>	<b>1 132 167</b>	<b>-5,12 %</b>

• *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

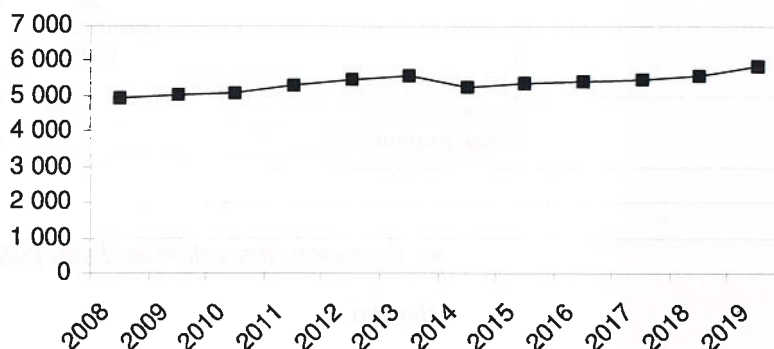


■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2018	2019	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 488	5 730	+4,41 %
Nombre d'abonnements non domestiques	108	106	-1,85 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>5 596</b>	<b>5 836</b>	<b>+4,29 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Evolution du nombre total d'abonnements



• Répartition des abonnés par commune

BONNÉTAGE	383
FOURNET-BLANCHEROCHE	143
GRAND'COMBE-DES-BOIS	69
LA CHENALOTTE	191
LE BARBOUX	118
LE BÉLIEU	221
LE BIZOT	139
LE MÉMONT	29
LE RUSSEY	968
LES FINS	1 178
LES FONTENELLES	228
MONT-DE-LAVAL	92
NARBIEF	41
SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY	66
VILLERS-LE-LAC	1 864
<b>Total des abonnés</b>	<b>5 730</b>

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

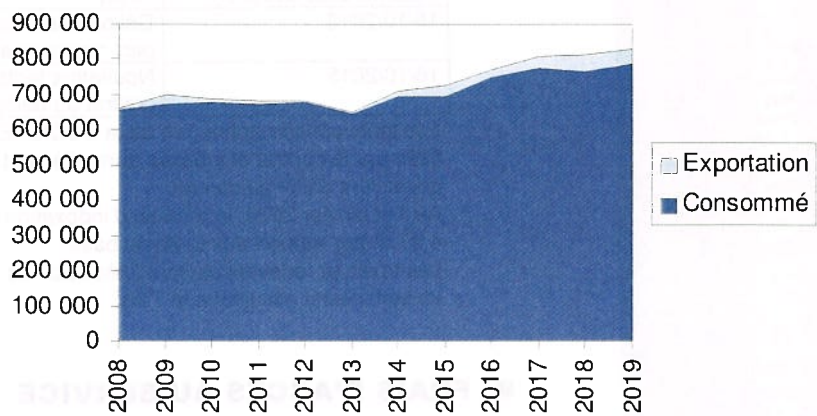
Volumes [m <sup>3</sup> ]	2018	2019	Variation
Volume produit	1 193 308	1 132 167	-5,12 %
Volume importé			
Volume exporté	- 49 505	- 43 075	-12,99 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>1 143 803</b>	<b>1 089 092</b>	<b>-4,78 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	581 085	536 206	-7,72 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	183 346	248 404	+35,48 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>764 431</b>	<b>784 610</b>	<b>+2,64 %</b>

La consommation moyenne par abonnement est de : 136,9 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 136,6 m<sup>3</sup> en 2018.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]	Exporté en 2019 [m³]
Noel-Cerneux	-	23 010	18 292
Le Chauffaud	-	1 497	1 419
Moulin du Bois	-	7 720	7 530
Frambouhans	-	806	833
La Bosse	-	7 246	4 381
Morteau	-	9 226	9 226
Autres abonnés	-	-	1 394
Volume total exporté	- 32 436	- 49 505	- 43 075

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2018	2019	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	300,3	298,6	-0,57 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/10/2015	Délibération fixant les tarifs de vente d'eau au m <sup>3</sup> pour la part revenant au Syndicat.
16/10/2015	Nouveaux tarifs du délégataire, fixés par le nouveau contrat de délégation avec effet au 1er décembre 2015.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2020, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 4,97 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2020 :

les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 44,19 €.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### • *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	1 <sup>er</sup> jan 2020
Redevance de pollution domestique	0,28 €	0,29 €	0,29 €	0,29 €	0,27 €	0,27 €



# SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2019

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2019	1 <sup>er</sup> jan 2020	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	71,66	73,48	+2,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,8800	0,9030	+2,61 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,95	0,95	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,07	0,07	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

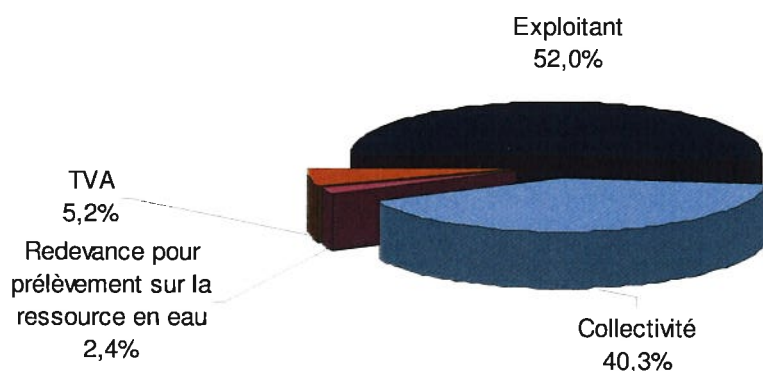
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2019	1 <sup>er</sup> jan 2020	Variation
Exploitant	177,26	181,84	+2,58 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
TVA	17,97	18,22	+1,39 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>344,63</b>	<b>349,46</b>	<b>+1,40 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+1,44 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,91 €/m<sup>3</sup>

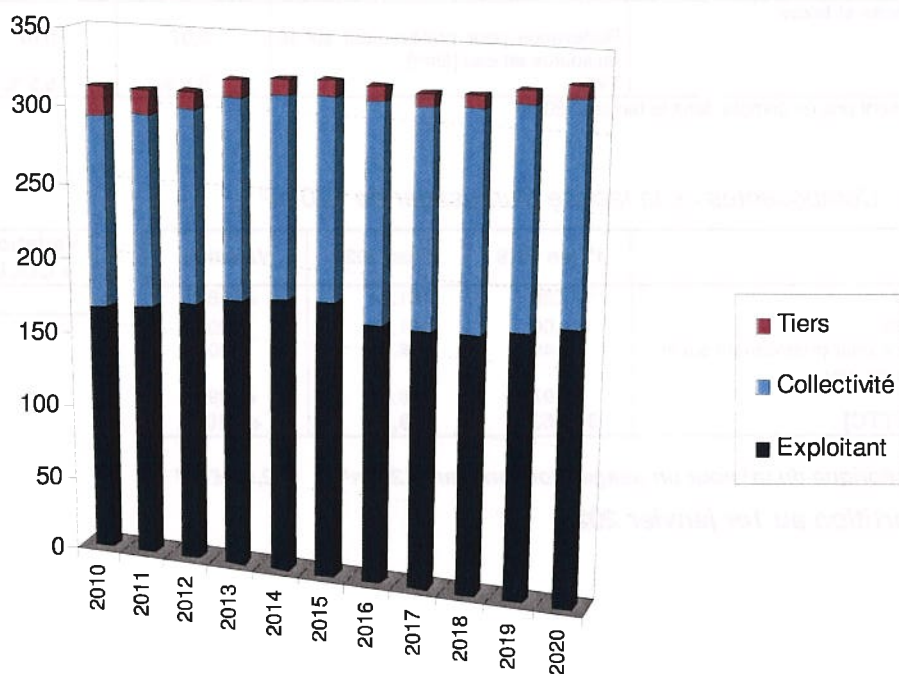
Répartition au 1er janvier 2020



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2010

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2010	167,17	126,40	19,20	312,77
2011	170,05	126,40	15,60	312,05
2012	174,92	126,40	11,40	312,72
2013	179,97	130,60	11,40	321,97
2014	183,71	130,60	10,20	324,51
2015	184,99	130,60	9,96	325,55
2016	173,20	141,00	9,60	323,80
2017	171,62	141,00	8,40	321,02
2018	172,62	141,00	8,40	322,02
2019	177,26	141,00	8,40	326,66
2020	181,84	141,00	8,40	331,24



# SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2019

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2019	1 <sup>er</sup> jan 2020	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	71,66	73,48	+2,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,8800	0,9030	+2,61 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,95	0,95	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,07	0,07	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,27	0,27	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

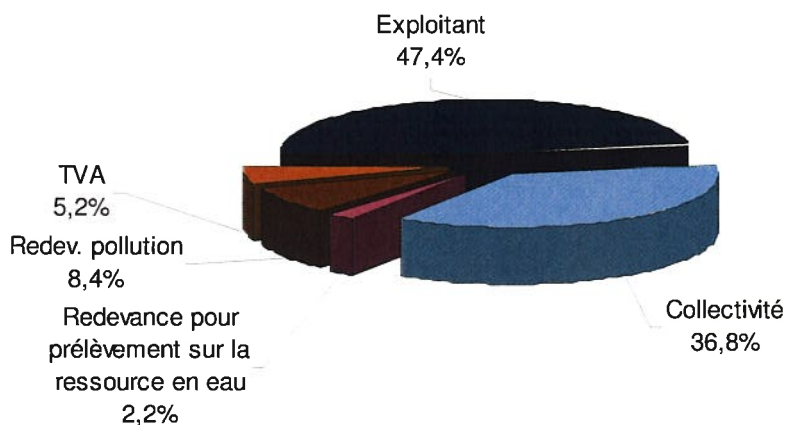
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2019	1 <sup>er</sup> jan 2020	Variation
Exploitant	177,26	181,84	+2,58 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	32,40	32,40	0,00 %
TVA	19,75	20,00	+1,27 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>378,81</b>	<b>383,64</b>	<b>+1,28 %</b>

<b>Variation : Total TTC</b>
<b>+1,28 %</b>

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3,20 €/m<sup>3</sup>**

**Répartition au 1er janvier 2020**



## ■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2019

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2019, les dates d'application sont les suivantes :  
du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019  
à compter du 1<sup>er</sup> décembre

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m<sup>3</sup>/an

	Désignation	du 1 <sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019	à compter du 1 <sup>er</sup> décembre
<b>Part de l'exploitant</b>			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	71,66	73,48
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,88	0,903
<b>Part de la collectivité</b>			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	27,00	27,00
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,95	0,95
<b>Redevances et taxes</b>			
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,07	0,07
	TVA [%]	5,5	5,5

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	908 332,00 €	895 857,74 €	-1,37 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>908 332,00 €</b>	<b>895 857,74 €</b>	<b>-1,37 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	8 915,00 €	1 192,55 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>917 247,00 €</b>	<b>897 050,29 €</b>	<b>-2,2 %</b>

- *Recettes de l'exploitant*

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 035 814,00 €	1 134 611,00 €	+9,54 %
dont abonnements	401 971,00 €	430 809,00 €	+7,17 %
Recettes de volume exporté	42 859,00 €	41 410,00 €	-3,38 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 078 673,00 €</b>	<b>1 176 021,00 €</b>	<b>+9,02 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	41 440,00 €	45 475,00 €	-
Autres recettes	50 239,00 €	59 739,00 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>1 170 352,00 €</b>	<b>1 281 235,00 €</b>	<b>+ 9,47 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	25	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	13	1	92,3 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**  
**Ressource Puits Cinquin**

	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Ressource Puits du Cul de la Lune**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

**Ressource Source du Moulin Bournez**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
 calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

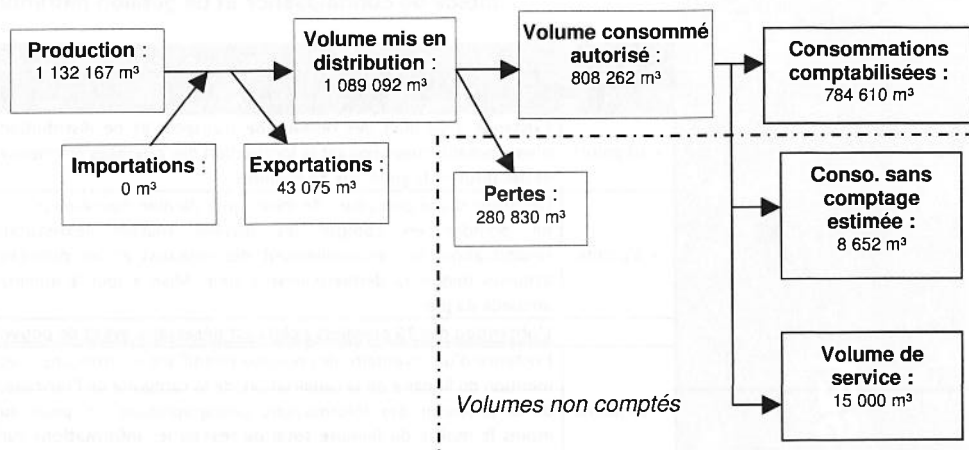
**80 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<b>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.</b>	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignés.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan <b>pour au moins la moitié du linéaire total.</b>	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	80%	3
<b>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Oui	5
Nombre de points total obtenus			118

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 8 652 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 15 000 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
 (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution [%]	68,5 %	72,0 %	75,8 %	70,9 %	75,2 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

- **indice des volumes non comptés** =  
 (estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /  
 longueur du réseau hors branchements

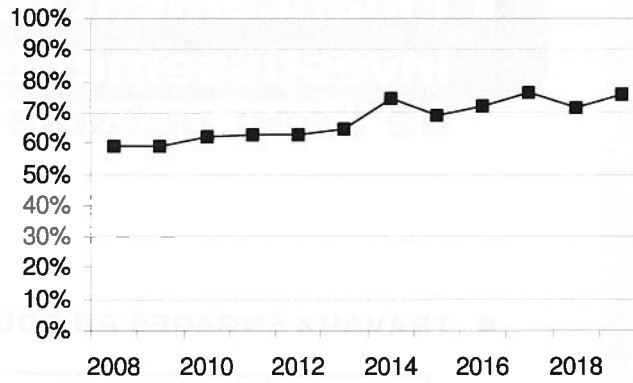
	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	3,5	3,0	2,9	3,5	2,8

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
 pertes / longueur du réseau hors branchements

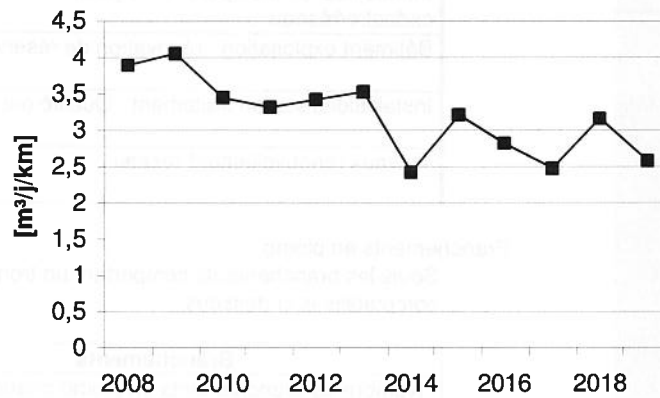
	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	3,2	2,8	2,5	3,2	2,6



Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,140	1,398	5,104	2,042	4,188

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Nature des travaux Réalisés et payés en 2019	Montant € HT	Subventions € HT
Immobilisation incorporelle : logiciel cadastre/réseau	16 365.00 €	0 €
Bâtiment exploitation : rénovation de réservoirs	39 976.60 €	0 €
Installations station traitement : Qualité eau	67 930.28 €	0 €
Travaux renouvellement réseau	690 187.42 €	77 603 €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2018	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	5	3
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,08 %	0,05 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	2 164 638,00 €	2 014 556,29 €
Remboursements au cours de l'exercice	210 951,00 €	210 904,89 €
dont en intérêts	65 516,00 €	60 822,96 €
dont en capital	145 435,00 €	150 081,93 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	442 775 €	457 628 €	474 237 €	491 844 €	548 439 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2018	2019
<b>montants des abandons de créance</b>	93,74 €	356,06 €
dont part délégataire	93,74 €	356,06 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	2	3
nombre d'aides accordées	1	2
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	0,00 €	0,00 €

### ■ DÉGRÈVEMENT

Description	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de demandes de dégrèvement	34	NR	NR	NR	21	36
Nombre de dossiers acceptés	25	NR	8	22	21	25
Volume total dégrévé (m <sup>3</sup> )	20 732	13 332	5 448	20 970	17 081	8 652

Maitre d'Ouvrage : S HAUT PLATEAU DU RUSSEY

Exploitant : SDGE

## Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

## Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) et dans la nappe alluviale du Doubs. Elle est filtrée puis désinfectée au chlore gazeux avant d'être distribuée.

### Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.  
Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 18

Nombre d'analyses non conformes : 0

### Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.  
Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 18

Nombre d'analyses non conformes : 1

Valeur maximale mesurée : 2,1

### Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.  
Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 5

Nombre d'analyses non conformes : 0

concentration moyenne : 4,8

concentration maximale : 6,5

### Dureté

La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource.  
Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées : 5

Valeur moyenne mesurée : 29,4

Valeur maximale mesurée : 34,4

### Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.  
Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 2

Nombre d'analyses non conformes : 0

concentration moyenne : 0,00

concentration maximale : 0

### Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

concentration moyenne :

concentration maximale :

## CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une bonne qualité microbiologique
- une qualité organoleptique satisfaisante
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

Une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)